PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique

Bordeaux, le 22/01/2025

Point n°1 : Planification maritime et calendrier d'adoption de la stratégie de façade mise à jour

La mise à jour du volet stratégique du document stratégique de façade a été entamée en 2023 et prendra fin cette année, la stratégie de façade maritime devant être adoptée à l'automne 2025.

1. Le projet de stratégie de façade maritime mise à jour

Le projet de stratégie de façade mise à jour, présenté au Conseil maritime de façade de septembre dernier, s'articule autour de deux parties :

- la situation de l'existant (état des lieux écologique et socio-économique et vision de la façade à horizon 2050) ;
- la définition des objectifs environnementaux et socio-économiques et la représentation cartographique des choix de planification.

Alimenté par les enseignements du débat public « La mer en débat » et par la nouvelle Stratégie nationale mer et littoral, le travail de mise à jour a consisté à rendre les objectifs et leurs indicateurs davantage opérationnels et plus facilement évaluables. A titre d'exemple, le nombre d'objectifs environnementaux a été réduit de 15.

Les principaux axes de la stratégie de façade maritime portent sur :
- l'atteinte du bon état écologique du milieu marin par un réseau cohérent d'aires protégées ;
- l'accompagnement de la transition écologique des filières, tant par l'adoption de nouvelles technologies que par le renforcement des liens avec la communauté scientifique ;
- l'attractivité des métiers de la mer et la connaissance du milieu maritime par le grand public via le développement de la communication et d'événements éducatifs et culturels.

2. Présentation de la décision ministérielle du 17 octobre 2024 consécutive au débat public

Les enseignements tirés du débat public ont été formalisés dans la décision ministérielle du 17 octobre 2024 consécutive au débat public portant sur la mise à jour des volets stratégiques des documents stratégiques de façade et la cartographie des zones prioritaires pour l'éolien en mer et la protection forte. Co-signée par la ministre du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation, la ministre de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques, le ministre délégué chargé de la Mer et de la Pêche et la ministre déléguée chargée de l'Énergie, elle présente notamment :

- la cartographie des zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer à horizon 10 ans et horizon 2050 ;
- les secteurs d'étude prioritaires pour le développement des zones de protection forte.

Au-delà des cartographies annexées sur la base desquelles le travail de concertation et d'affinage des zones va se poursuivre, elle présente les prochaines étapes relatives à la mise à jour des stratégies de façade maritime, qui sont détaillées au point 3 de cette note.

Le rapport détaillé de réponse adressé par le Gouvernement et RTE à la Commission nationale du débat public a été publié parallèlement à la décision du 17 octobre. Ce rapport des maîtres d'ouvrage sur la prise en compte des enseignements du débat public :

- répond aux recommandations et demandes de précisions ;
- détaille les enseignements que l'État et RTE tirent du débat public ;
- détaille en particulier les réflexions relatives aux choix des zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer ;
- précise les modalités envisagées pour la poursuite de la concertation.

3. Calendrier d'adoption de la stratégie de façade mise à jour

La stratégie de façade maritime mise à jour devra être adoptée avant la fin de l'année 2025. Plusieurs étapes de concertation et de validation sont prévues en amont :

- la prise en compte de l'avis de l'Autorité environnementale (saisie le 16 décembre dernier) qui sera rendu mi-mars ;
- l'organisation de la concertation continue du public sous l'égide de la Commission nationale du débat public jusque mi-avril ;
- la consultation des instances, du public ainsi que des Etats voisins à compter de la mi-avril pour une durée de 3 mois (soit jusqu'à mi-juillet) ;
- la prise en compte des différents avis (Autorité environnementale, public, instances réglementaires, pays limitrophes, concertation continue) entre mi-juillet et mi-octobre par les services de l'État.

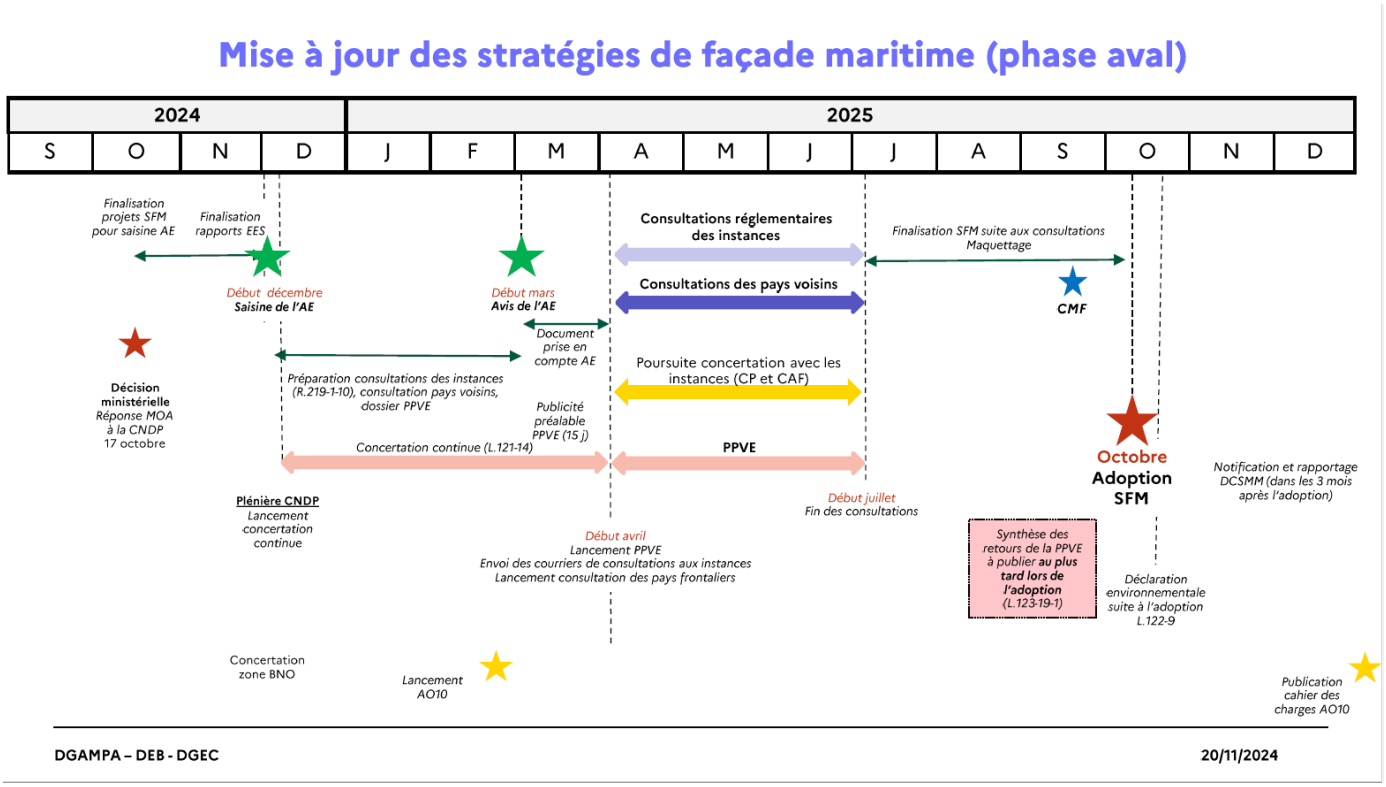

La déclinaison de ce calendrier national sur la façade Sud-Atlantique impliquerait le séquençage suivant pour l'organisation des instances :

- **Réunion de la Commission permanente du Conseil maritime de façade début avril** pour exposer les modifications issues de l'avis de l'Autorité environnementale ;

- **Réunion du Comité Etat Mer et Littoral mi-avril** pour informer des conclusions avant le lancement de la consultation des instances, du public et des pays limitrophes ;

- **Réunion de la Commission permanente** pour préparer l'avis du Conseil maritime de façade suivie de la **réunion du CMF en juin** pour valider cet avis sur le projet de stratégie de façade ;

- **Réunion du Comité Etat mer et littoral fin septembre** pour valider le projet consolidé de stratégie de façade maritime à présenter au CMF ;

- **Réunion de la Commission permanente du CMF en octobre** pour présenter les modifications apportées à l'issue des consultations ;

- **Réunion du Conseil maritime de façade début novembre** pour adoption de la stratégie de façade maritime.